

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 MARS 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Lundi Cinq du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT – M. Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**PRISE EN CHARGE DE TITRES
DE TRANSPORT AU PROFIT DE
MONSIEUR FRANTZ ABENON
POUR L'ENTERREMENT
DE SON FILS**

CM-2018-1S-CAB-01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de monsieur Frantz ABENON, administré de la ville du Gosier, qui sollicite la Municipalité pour un accompagnement financier pour l'achat d'un titre de transport, en vue de se rendre à l'enterrement de son fils décédé en Seine et Marne ;

Considérant la situation financière de monsieur Frantz ABENON ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner dans le cadre de sa politique sociale, les administrés en difficulté ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'allouer une aide exceptionnelle de sept cent quarante euros et trente-six centimes (740,36 €) à monsieur Frantz ABENON, pour la prise en charge d'un titre de transport aller-retour Pointe-à-Pitre / Paris.
- Article 2 :** D'approuver la dépense engagée à cet effet, et de l'imputer au chapitre 67 "charges exceptionnelles" du budget de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

09 MARS 2018

Et publication ou notification
le

09 MARS 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 5 mars 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Prise en charge de titres de transport au profit de Monsieur Frantz ABENON pour l'enterrement de son fils

Date de transmission de l'acte : 09/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2018

Numéro de l'acte : CM20181SCAB01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180305-CM20181SCAB01-DE

Date de décision : 05/03/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres